



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et réparation pour les harkis- Programmes éducation nationale

Question écrite n° 42623

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la question de la reconnaissance des harkis dans les programmes scolaires nationaux. En effet, alors que la guerre d'Algérie figure explicitement dans les manuels scolaires depuis 1971 au collège et 1983 au lycée, la question du sort réservé aux harkis demeure largement occultée, faisant de ces citoyens un véritable angle mort de l'enseignement français. Il existe pourtant dans le pays une Journée nationale d'hommage aux harkis et le vote en cours du projet de loi pour la reconnaissance de la nation et la réparation des préjudices subis par les harkis illustre la volonté de ne pas reléguer ces personnes au rang d'oubliés de la mémoire collective. Il s'agit effectivement d'une question qui peut être délicate à traiter pour les enseignants n'ayant pas les ressources nécessaires pour s'y atteler ; cependant il peut être pertinent d'imaginer un travail conjoint avec les structures et associations à la mémoire des harkis, pour que les jeunes soit enfin informés et que la mémoire soit transmise sur cette partie de l'histoire trop longtemps passée sous silence. Il est toujours compliqué de s'emparer d'évènements historiques douloureux pour en faire des objets d'enseignements mais c'est justement en réservant un nombre d'heure d'enseignements et en concevant un cadre d'intervention d'associations en milieu scolaire que l'on pourra lutter contre la méconnaissance qui mène à l'occultation et parfois au déni. Il est du devoir de l'institution scolaire de transmettre cette mémoire Ainsi, elle se demande ce qui pourrait être envisagé pour instituer explicitement l'enseignement de l'histoire des harkis aux programmes scolaires nationaux.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42623

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8386

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)